Laval Agglomération

Département de la Mayenne

PORT-BRILLET - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021

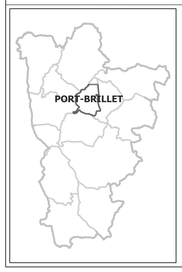

1:5 000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
10BA rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 109	10206
Création d'une liaison piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 114	8
Création d'une liaison piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 115	52
Aménagement d'un secteur de brassage habitat inclusif / Bénéficiaire : Commune	ER n° 116	1888
Création d'une intersection rue principale prolongée rue des Prairies / Bénéficiaire : Commune	ER n° 117	146
Liaison chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 118	5752
Voie contournement / Bénéficiaire : Commune	ER n° 119	2838
Création d'un chemin piétonnier entre la rue de la Charpenterie et la RD576 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 83	335
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 84	139
Aménagement d'une voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 85	1594
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 86	971
Création d'un chemin piétonnier entre le parc de la Mairie, le cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER n° 87	395
Aménagement du carrefour entre la rue du Bourgneuf et la route de Launay / Bénéficiaire : Commune	ER n° 88	509
Dégagements de visibilité permettant d'optimiser l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	603
Dégagements de visibilité permettant d'optimiser l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	178
Dégagements de visibilité permettant d'optimiser l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	18
Création d'une continuité piétonne et vélo cycle / Bénéficiaire : Commune	ER n°112	65
Sécurisation triangle rue des Prairies/chemin des carrefours d'air / Bénéficiaire : Commune	ER n°113	50
Aménagement chemin de randonnée / Bénéficiaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	ER n° 127	9560

Références CAD	N°	SURFACE (en m²)
53182 CAD n° 1	La Pointe du Bois	23232
53182 CAD n° 5	Le Duvet	5857
53182 CAD n° 4	La Madeleine	5992
53182 CAD n° 3	Le Petit Brindelais	18160
53182 CAD n° 2	La Minoterie	14747
53182 CAD n° 1	La Charpenterie	5170
53182 CAD n° 1	Lumière	49827

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Eléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ul - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE
- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises